

Pour nous, notre tâche est toute tracée : nous continuerons, comme nous le faisons depuis quatorze ans, à enseigner les méthodes de sténographie qui auront reçu la consécration de la pratique et à seconder vaillamment les hommes de progrès à qui incombe la lourde responsabilité de la direction de l'enseignement de la génération qui nous suit.

Voici le texte du rapport dont il est question ci-dessus :

La Commission Scolaire a eue son assemblée régulière, hier soir, sous la présidence de Mgr Z. Racicot. Etaient présents : MM. l'abbé C. Laroque, l'abbé M. Callaghan, P. G. Martineau, L. Ph. Demers, J. H. Semple, R. Préfontaine, D. Gallery, J. R. Savignac et U. E. Archambault.

Le procès verbal de la dernière séance ainsi que le rapport fait par le comité des finances sont lus et adoptés.

La Commission décide d'augmenter de \$125 le salaire du professeur Doré, sans vouloir, cependant, créer de précédent.

Le Secrétaire fait rapport de l'entrevue qu'il a eue avec le Secrétaire Provincial, M. Amédée Robitaille, et annonce que les écoles du soir s'ouvriront le 6 octobre prochain ; il faut remarquer, entre autres choses, que ne seront admis à ces écoles du soir, que les personnes qui n'assistent pas à d'autres classes pendant le jour.

La question de savoir si la Commission doit continuer à payer le taux de 7% pour le prix de \$2.000, fondé par M. Murphy, où si elle doit remettre le capital, est renvoyée au comité des finances.

M. R. Préfontaine propose que le comité des écoles fasse rapport, après avoir visité les écoles subventionnées, afin de constater d'une manière non équivoque, quel est le fonctionnement de ces écoles.

La question de l'enseignement de la sténographie française et anglaise vient à l'ordre du jour et M. Ph. Demers et R. Préfontaine font remarquer que cet enseignement est actuellement de la plus haute importance.

Dans quelles classes la sténographie est-elle enseignée, demande M. Martineau au secrétaire ? Elle est enseignée dans les écoles commerciales et encore pendant les trois dernières années du cours d'études. De sorte qu'un élève n'a pas le temps voulu pour se perfectionner dans cet art. La patience lui manque souvent aussi, et la perspective qu'il a de ne pouvoir en faire sa profession, plus tard, fait qu'il ne donne pas toute l'application nécessaire. L'Académie du Plateau, dit M. Ph. Demers, au lieu d'avoir par année qu'un seul ou deux finissants qui sachent bien la sténographie, devrait en fournir plusieurs. Cet enseignement est trop pratique pour qu'il soit négligé.

La sténographie et clavigraphie ont tellement aujourd'hui transformé nos habitudes commerciales, qu'elles deviennent de plus en plus une partie intégrante de l'éducation de la jeunesse. Le négociant trouve facilement un teneur de livres ; mais très rarement, un sténographe compétent. Cet enseignement s'impose et afin que cette question soit réglée dans ses détails elle est renvoyé au comité des écoles. Ce comité se compose de Mgr Z. Racicot, M. L. P. Demers et de M. J. H. Semple.

La Commission s'occupe de la correspondance reçue, puis la séance est levée.